

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
 PRIX :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 3 octobre.

ON S'ABONNE :
 A LYON, au bureau du journal, quat St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 32, au 2°.
 A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier Bourgois et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.

Nous recevons à l'instant la note que le gouvernement français a adressé au directoire fédéral suisse. Il ne nous reste que le temps de la renvoyer à l'imprimerie : nous reviendrons sur ce document où le projet conçu par la sainte-alliance de détruire toute liberté en Suisse et de changer par la force les institutions républicaines, est nettement dévoilé.

ALL. EE. MM. les avoyers et conseil exécutif de la république de Berne, directoire fédéral.

Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français auprès de la confédération suisse, a porté à la connaissance de son gouvernement la note que le directoire fédéral lui a adressée le 29 août dernier. Il vient de recevoir l'ordre de remettre au directoire la réponse suivante :

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la présence des étrangers réfugiés sur le territoire de la Suisse a troublé son repos et compromis son indépendance. Depuis plus de deux ans, leur conduite et la condescendance de plusieurs cantons à leur égard inquiètent les puissances voisines de la Suisse, et provoquent leur mécontentement. Les réclamations de ces puissances ne se firent pas attendre, et les cantons se virent demander des mesures de précautions et de sûreté que les relations de bon voisinage autant que leur propre intérêt, auraient dû peut-être leur suggérer et les porter à prendre d'eux-mêmes.

La France n'était point directement engagée dans le débat ; fidèle à ses anciens sentimens, elle saisit cette occasion pour témoigner combien elle avait à cœur les intérêts, l'indépendance et la dignité de la confédération. Pour faire preuve d'une affection que le temps a cimentée entre deux peuples voisins, entre deux états également intéressés en Europe au maintien des droits, de tous, le gouvernement du roi s'interposa entre la Suisse et les puissances réclamantes ; il conseilla de toutes parts la modération, s'attacha à obtenir que ni l'irritation ni la force ne vissent compliquer une question délicate. Des mesures destinées à rassurer l'Europe furent consenties ou plutôt délibérées par la Suisse, dans l'intérêt même de son repos. La diète fit de sages promesses ; la France les prit en quelque sorte sous sa garantie, et c'est ainsi qu'elle épargna à la Suisse, par une intervention bienveillante, ou les risques d'un conflit, ou les inconvéniens d'une concession dont sa dignité aurait pu souffrir.

Il lui importait, en effet, non-seulement que l'indépendance helvétique fût essentiellement respectée, mais encore qu'elle fût ménagée jusques dans ses moindres formes. Elle avait à cœur (et ses sentimens n'ont point changé) de faciliter à un pays ami, le maintien de cette politique digne et modérée qui jusques-là avait dirigé ses conseils. C'est ainsi que, depuis six années, la France a appuyé de son influence cette sagesse et cette modération qu'essayaient de faire valoir en Suisse des hommes aussi amis de l'indépendance de leur pays qu'ennemis de l'anarchie et des factions.

Cependant les promesses avaient été imparfaitement tenues : le but n'était pas atteint : les plaintes des puissances voisines étaient renouvelées, et, lorsque le 22 juin 1836, le directoire, reconnaissant enfin l'insuffisance des mesures prises jusqu'à ce moment, invita les cantons à en adopter de plus efficaces, et dénonça à la France les coupables menées de quelques-uns des étrangers, dont le territoire helvétique était devenu l'asile, le gouvernement du roi applaudit à de sages résolutions, et pour en faciliter l'accomplissement, il permit aux réfugiés, dont l'expulsion était demandée, d'emprunter le territoire français pour se rendre à leur nouvelle destination. Ainsi provoqué par la Suisse même qui, avouant l'existence des complots dénoncés, reconnaissait et les devoirs et les droits que l'intérêt de leur propre conservation donnait aux puissances voisines, il crut répondre aux intentions même de ce pays et seconder ses sages dispositions, en posant le vrai principe du droit d'asile, tout en assignant à ce droit des limites dont la conduite même de la Suisse était une reconnaissance formelle.

Le monde sait comment la note où le cabinet français exprimait ses idées, conformes d'ailleurs aux vues et aux mesures dont le directoire avait pris l'initiative, fut accueillie par la diète, et commentée par une opinion qui commençait à tout envahir dans quelques cantons, et dont la domination récente semble avoir déplacé le pouvoir ; domination funeste, et qui,

si elle se prolongeait, dénaturerait à la fois et la politique, et le caractère, et les mœurs même d'un peuple renommé par sa droiture, par sa sagesse, par le sentiment de sa vraie dignité.

Une note fut remise au soussigné le 29 août, en réponse à ses communications. Elle annonçait les dispositions adoptées par la diète ; elles étaient en partie conformes aux mesures de précaution que le soussigné avait cru devoir conseiller ; et bien qu'elles ne fussent pas aussi complètes, aussi énergiques que l'aurait désiré le gouvernement du roi, aucune objection grave ne s'éleva contre le *conclusum* du 23 août, qui contenait du moins une reconnaissance explicite du principe posé par la France.

Mais à côté de ces dispositions, la note présentait une étrange réponse aux réflexions que le soussigné avait reçu l'ordre de communiquer au directoire. Dans cette note, les conseils donnés par la France avec autant de désintéressement que de bienveillance, sont interprétés avec amertume et repoussés avec irritation, ses intentions sont dénaturées et ses paroles perverties ; certes, la France devait voir dans cet acte une offense grave. Justement blessée, elle sacrifia au désir de prévenir des complications nouvelles tout ce qui pouvait lui inspirer un légitime ressentiment. Elle imputa un langage qu'elle est fondée à déclarer sans exemple, non à la Suisse, mais à ce parti qui prétend la dominer. Le gouvernement du roi resta convaincu que, dès ce jour, l'indépendance helvétique était prête à tomber sous le coup d'une tyrannie intérieure, et que c'en était fait des influences pacifiques et régulatrices auxquelles la Suisse avait dû jusque-là son bonheur et son repos.

Une faction composée d'éléments divers a usurpé, soit dans l'opinion, soit au sein des pouvoirs publics, une prépondérance fatale à la liberté de la Suisse. Consacrée par le temps, garantie par les mœurs, cette liberté est le patrimoine incontesté, le paisible héritage d'une nation qui compromettrait sa renommée historique, si jamais elle se laissait dominer par des conspirateurs insensés qui n'ont encore réussi qu'à déshonorer la liberté.

Il était impossible de méconnaître l'empreinte de l'esprit d'anarchie dans quelques-uns des actes qui viennent d'être signalés, et surtout dans les publications qui les suivirent.

Mais un incident inouï est venu compliquer une situation déjà grave, et jeter un triste jour sur l'origine et la portée du changement déplorable qui semble s'accomplir dans la politique de la Suisse. Le complot dont le nommé *Conseil* a été l'artisan ou l'instrument, offrit une nouvelle preuve de l'incroyable perfidie des factions, et de la mollesse incroyable de quelques-uns des pouvoirs constitués.

Un guet-apens a été concerté presque publiquement contre l'ambassade de France, et, chose plus étrange, il s'est trouvé des pouvoirs assez faibles, ou assez dupes, pour se rendre complices d'une manœuvre tramée par les ennemis de tout pouvoir. Quelques réfugiés semblent s'être proposés d'amener la confédération à retracter les principes, à désavouer les mesures énoncées dans le *conclusum* du 23 août. Le succès a dépassé toutes leurs espérances. Un acte de basse vengeance contre le représentant d'un grand état, conçu et accompli par quelques révolutionnaires, a été pour ainsi dire adopté par l'autorité légale comme une représaille de gouvernement à gouvernement.

On arrache ou on feint d'arracher à un aventurier, le poignard sur la gorge, de prétendus aveux. Ceux-là même qui l'ont pris pour instrument, renouvellent entr'eux une sorte de tribunal vehmique ; il est livré, par cette justice occulte, à la justice publique, qui se reconnaît régulièrement saisie, et qui accepte toute cette série de crimes secrets comme un commencement d'instruction. Une enquête est ordonnée, non contre les affiliés d'une association redoutable, mais sur les faits qu'ils créent et qu'ils dénoncent. Le directoire défère cette enquête, sans exemple, à la diète. Une commission est nommée, et la diète sanctionne par son vote les conclusions d'un rapport où les principes du droit des gens sont outrageusement méconnus.

Ainsi les étrangers font la police, les conspirateurs provoquent des arrêts, saisissent les autorités. Certes, la France peut le dire, le jour où de tels actes s'accomplissent, c'est bien moins le respect du nom français que le sentiment de l'indépendance helvétique qui est anéanti dans les cantons qui n'ont pas craint de s'associer à de pareilles machinations.

Si de tels procédés ne sont promptement désavoués, la France demandera si le droit des gens subsiste encore entre deux états limitrophes, entre deux puissances alliées, entre deux pays libres, qui ont en commun tant de principes d'affection et de souvenirs.

que, de dégradation en dégradation, Lavater a transformée en ignoble crapaud. Nous savons bien que M. Gouin, par exemple, n'est pas un Apollon ; mais ce n'est pas de lui non plus que nous avons voulu faire un crapaud.

Ce préambule nous a paru nécessaire pour tenir nos lecteurs en garde contre ces démanagements qui nous prennent de faire de malignes applications ; et, comme dans le tour de passe-passe que nous avons à leur raconter, il est encore question d'hospice et d'épicier administrateur, nous les prévenons qu'il ne s'agit ici ni des hôpitaux de Lyon, ni d'aucun de leurs administrateurs, ainsi que chacun pourra s'en convaincre. Pour ne laisser aucun doute à cet égard, nous écrivons en toutes lettres le nom des personnes dont nous allons faire connaître les gentillesces. Après cela, si l'on persiste à tirer de fâcheuses inductions, ce ne sera pas notre faute.

La France n'est malheureusement pas le seul point du globe infecté de juste-milieu ; cette gangrène politique ronge aussi l'Angleterre, la Belgique et les deux Péninsules. C'est dans l'une de celles-ci, au sein d'une ville importante, que prospérait il signor Caramogio, épicié de son état, honorant Dieu, aimant son monarque, respectant tout agent de l'autorité constituée, et se dévouant au service des pauvres sans négliger ses petits intérêts. Comme sa fortune était incontestable, ses vertus n'étaient pas contestées. Elles l'avaient appelé à l'administration des hôpitaux de la ville où il faisait résidence. Grande était la confiance que ses collègues en administration avaient en ses lumières, en sa loyauté et en son désintéressement. Du moins on doit supposer qu'il en était ainsi, car, s'agissait-il d'approvisionner la maison de quelque objet d'importante consommation, c'était il signor Caramogio qui était chargé d'y pourvoir. Une grosse tête, une taille courte

Tout en laissant à la Suisse le temps de se soustraire à de funestes et criminelles influences, et de revenir à ce système de modération et de justice dont les gouvernemens n'auraient jamais dû s'écarter, la France se doit à elle-même de témoigner d'une manière éclatante qu'elle ressent l'injure, et qu'elle en attend la prompte satisfaction. Jusqu'à ce que cette satisfaction soit donnée, le soussigné reçoit l'ordre de son gouvernement de cesser tout rapport avec la Suisse et d'attendre dans cette attitude qu'une politique plus sage ait repris l'empire dans ses conseils.

C'est de la Suisse égarée et asservie, à la Suisse éclairée et libre que la France en appelle, et c'est de cette dernière qu'elle attend une prompte satisfaction. Elle croit fermement que la Suisse ne tardera pas à retrouver dans ses souvenirs, dans ses intérêts bien compris, dans ses sentimens véritables, des inspirations qui la préserveront des périls auxquels l'expose une poignée de conspirateurs étrangers. Si, par malheur il en devait être autrement, forte de la justice de sa cause, elle n'écouterait plus que sa dignité offensée, et jugera seule alors des mesures qu'elle doit prendre, pour obtenir une juste satisfaction ; elle saura enfin, et sans compromettre la paix du monde, montrer qu'elle ne laissera jamais un outrage impuni.

Le soussigné saisit cette occasion pour offrir à leurs excellences messieurs les avoyers et conseil exécutif de la république de Berne, directoire fédéral, les assurances de sa haute considération.
 Berne, le 27 septembre 1836. Signé duc DE MONTÉBELLO.

Hier, le *Journal des Débats*, en chantant les louanges d'un ministère du 6 septembre, faisait à M. Molé un mérite de ce qu'il n'avait pas hésité à accepter le pénible héritage des affaires de Suisse. Aujourd'hui, la *Paix*, autre feuille doctrinaire, s'exprime ainsi sur le même sujet :

« Oui, nous proclamons hautement les fautes de M. Thiers ; il a imprudemment et gratuitement provoqué et menacé la Suisse, et si la Suisse avait demandé une réparation dans les formes voulues et avec les égards qu'on se doit entre nations amies et alliées, probablement elle l'aurait obtenue du nouveau cabinet. »

Ainsi, les organes stipendiés du pouvoir sont tous d'accord sur les fautes commises par M. Thiers dans l'affaire suisse. Mais comme un gouvernement et surtout un gouvernement doctrinaire ne doit jamais avoir tort, les fautes sont acceptées par MM. Guizot et Molé, et l'on fera la guerre à une nation alliée, plutôt que de convenir loyalement que M. de Montébelllo l'a grossièrement insultée. Pour que la Suisse obtint une réparation à laquelle on reconnaît qu'elle avait droit, il fallait qu'elle la demanda dans les formes voulues, c'est-à-dire en couvrant d'un voile les indignités dont s'est rendu coupable envers elle le ministère du 22 février. Cette susceptibilité ne sied-elle pas merveilleusement aux hommes qui ont payé, sous le coup des insolentes menaces du général Jackson, vingt-cinq millions que la France ne devait pas !!!

Le Mémoire suivant nous est adressé à l'instant par plusieurs personnes attachées au notariat :

« Le *Censeur* a entretenu il y a quelque temps ses lecteurs des prétentions de M. Fuchez, ex-avoué à Lyon, et aspirant au notariat. Nous pensions n'avoir pas à revenir sur ce sujet, convaincus que la publicité aurait arrêté les démarches de ce candidat ; mais il n'a pas tenu compte de l'avis que la presse lui donnait, et puisqu'il persiste à suivre la route dans laquelle il s'est engagé, nous croyons, en la dévoilant toute entière à la vue du public, remplir un devoir impérieux.

« Nous allons donc entrer dans un détail plus précis des faits dont nous n'avions pu donner qu'un aperçu.

« On se rappelle que M. Fuchez s'est présenté pour succéder à M. Farine, notaire à Lyon. Il dut en conséquence produire à la chambre des notaires toutes les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Au nombre de ces pièces, dont la réunion est indispensable, et qui ne peuvent dans

et ramassée justifiait assez bien le nom que portait messer Caramogio (1) ; mais l'on va voir que si sa taille était épaisse, son esprit était fort délié lorsqu'il fallait trouver les moyens de s'assurer un bon lucre. Il advint que l'hôpital de Santa-Nulla eut à faire un achat considérable d'huile. La fourniture de ce liquide fut mise en adjudication et demeura à une maison connue sous la raison commerciale de Angello Verdi et Co, laquelle avait soumissionné aux conditions les plus avantageuses pour l'hôpital. Les huiles devaient être livrées sur la demande de l'administration et aux époques qu'elle désignerait. Elle chargea le signor Caramogio de s'entendre avec les soumissionnaires pour l'exécution du marché ; mais le signor Caramogio jugea plus à propos de s'entendre avec lui-même et fit à part-soi ce petit raisonnement :

« Depuis la conclusion du marché avec mes chers et honorés confrères les seigneurs Angello Verdi et Co, le prix des huiles a baissé considérablement. Ces diables-là qui n'ont jamais songé au bien des pauvres vont réaliser un magnifique bénéfice dont je m'accommoderais fort bien. Il serait parbleu ! bien égal à nos chers malades que l'huile qui va se consumer dans leur bel hôtel sortit des magasins des seigneurs Angello Verdi et Co ou des miens, puisqu'en définitive elle coûtera toujours le même prix. Je ne ferais donc nul tort aux pauvres ni à l'administration, si, au lieu des huiles de MM. Angello Verdi et Co, je livrais les miennes à l'Etablissement. »

Cela dit, le signor Caramogio fit venir de ses propres magasins la quantité d'huile estimée nécessaire à la première livraison, et comme il existait

ENCORE DE LA PHILANTHROPIE DE CES MESSIEURS (1).

Homi soit qui mal y pense !

Il nous prit une fois l'innocente fantaisie de raconter quelques faits et gestes de ces honnêtes spéculateurs qui, sous de faux semblans d'humanité, se glissent dans les établissemens de charité, et font métier et marchandise, non plus de dévotion (cela ne rapporte plus rien), mais de philanthropie (c'est encore lucratif). Aussitôt un monsieur que nous ne connaissons pas même de nom, se présente dans nos bureaux et nous déclare, le plus sérieusement du monde, qu'il se reconnaît parfaitement dans l'ébauche incomplète que nous venions de publier. Quelques jours après, M. Terme nous adresse une lettre dans laquelle il prend la peine, fort inutile, de certifier que les faits rapportés par nous ne se sont point passés dans les hôpitaux de Lyon. Eh ! bon Dieu ! M. Terme, vous pouvez avoir raison sans que nous ayons tort pour cela. N'y a-t-il donc au monde qu'un seul hôpital qui achète et consomme du sucre Bourbon ? N'y a-t-il dans l'univers qu'un seul homme qui soit épicié, juste-milieu et administrateur d'une maison de charité ? Si quelqu'un a voulu à toute force écrire son nom au bas du portrait ou, si l'on veut, de la caricature que nous avions esquissée, qu'y pouvions-nous faire ? Si les traits que notre imagination avait tracés peuvient à la rigueur aller à l'air du visage de quelqu'un, c'est que, comme l'a dit Jacotot : *Tout est dans tout*, et l'on pourrait ajouter : *Tout ressemble à tout*. En effet, les objets les plus dissemblables en apparence ont encore entr'eux un certain degré d'analogie, témoin la magnifique tête de l'Apollon

(1) Voir le feuilleton du *Censeur* du 3 septembre.

(1) Caramogio signifie unan.

aucun cas se suppléer les uns par les autres, la loi exige de l'aspirant qui a déjà exercé comme avoué, un certificat régulier, constatant qu'en outre de cet exercice, il a fait dans une étude de notaire un stage ou travail de quatre années consécutives, dont l'une des deux dernières au moins, en qualité de premier clerc. C'est même dans ce stage que réside la principale garantie de la capacité exigée pour remplir des fonctions si importantes et si délicates.

» Or, quelle est la nature du certificat produit par M. Fuchez? Quel est son caractère de légalité, sa valeur intrinsèque et morale?

» Cette pièce, en date du 20 juin 1836, écrite en entier de la main de M. Fuchez, et seulement signée par M. Jean-Marie Detours (notaire démissionnaire depuis 1813), énonce que le candidat a travaillé dans l'étude de M. Voron, alors notaire à Lyon, pendant les années consécutives 1802, 1803, 1804 et 1805, dont la dernière, en qualité de principal clerc, et qu'il jouit de mœurs irréprochables.

» Considéré sous toutes ses faces, ce certificat est faux quant au fond et nul quant à la forme.

» Nul, quant à la forme! Il n'était pas d'abord convenable qu'il fût écrit par le candidat qui a hésité lui-même de le produire ainsi. Mais ce qui est surtout et radicalement vicieux et irrégulier, c'est qu'il ait été signé et délivré par un notaire démissionnaire, par un notaire qui n'a jamais été successeur médiateur ou immédiat de M. Voron, ni seulement dépositaire de ses minutes à aucun titre. Le candidat avait donc quelque intérêt à ne pas s'adresser pour la délivrance de son certificat, soit à M. Berrod, soit à M. Carville, successeurs de M. Voron, soit encore à la chambre des notaires.

» Faux quant au fond! Ce certificat énonce, 1^o l'existence d'un stage comme clerc de notaire; 2^o la durée de ce stage; 3^o le lieu et la qualité dans lesquels il a été effectué.

» Il est malheureux encore pour M. Fuchez que tous les faits certifiés se trouvent matériellement faux. La preuve s'en tire, soit d'un certificat authentique, délivré par M. Voron lui-même à M. Joannon père, ancien notaire à Saint-Cyr, pour son admission au notariat, consigné dans une délibération de la chambre des notaires de 1806, et établissant en faveur de M. Joannon un stage de six ans comme premier clerc de 1800 à 1806, soit de la vérification des minutes de M. Voron dont pas une ne se trouve écrite de la main de M. Fuchez, soit enfin de l'aveu même du candidat qui doit être consigné dans le procès-verbal de la séance de la chambre du cinq septembre dernier, où ses titres ont été discutés.

» Toutes ces preuves se trouvent déjà énumérées dans une adresse de MM. les clercs de Lyon à la chambre des notaires, dont nous avons eu connaissance, et dans un Mémoire formulé et signé par un grand nombre de notaires contre la candidature de M. Fuchez et dans les registres et archives de la chambre.

» Malgré de si malheureuses combinaisons, croirait-on que M. Fuchez a osé poursuivre une candidature si peu appuyée? Croirait-on qu'il est à la veille de se présenter devant la même chambre pour en obtenir un certificat de moralité et de capacité?

» Nous ne dirons que quelques mots relativement à la capacité. A ceux qui croiraient que la loi n'a attaché au mot capacité d'autre sens que celui d'intelligence du droit et des affaires, et que sous ce rapport M. Fuchez est incontestablement admissible, il suffira de rappeler qu'il s'agit ici d'une capacité spéciale et toute de pratique que la loi a fait résider presque exclusivement dans le stage notarial. Or, quelque capacité intellectuelle qu'on veuille lui accorder, un aspirant au notariat ne peut pas plus être admis sans le stage (ou s'il n'en est pas dispensé légitimement), que ne pourrait exercer les fonctions de député ou même d'électeur un citoyen qui ne justifierait pas du cens.

» Quant à la moralité, nous n'avons rien à en dire; mais M. Fuchez n'oubliera pas que son certificat atteste à tort un stage de quatre années dans l'étude de M. Voron et contradictoirement à un certificat authentique délivré par ce dernier à M. Joannon père. Il n'oubliera pas qu'il a exposé un notaire octogénaire, pour avoir cédé complaisamment à ses influences, à encourir, sur la fin de sa longue carrière, de graves peines de discipline!

» M. Fuchez pourrait peut-être invoquer l'exemple de certificats de complaisance antérieurement produits et qui

ne peuvent être justifiés par aucune considération; mais la chambre des notaires doit se souvenir que c'est précisément l'abus qu'elle a voulu détruire par sa délibération du 18 mai dernier, rappelée dans l'adresse MM. les clercs, et qu'elle ne saurait, sans injustice et sans se rendre complice de l'immoralité du candidat, faire fléchir devant une considération de personne le principe qu'elle vient de consacrer; elle sentira toute l'importance attachée à la sincérité des certificats de stage, en se rappelant que le législateur a prononcé la peine de la suspension contre les notaires qui délivreraient à l'importunité des certificats de faux stage, et que deux arrêts des cours de Poitiers et d'Agen, des 10 août 1824 et 28 février 1825, ont sanctionné le principe par l'application de cette peine. Elle n'aurait donc garde, par la délivrance d'un certificat de moralité, d'assurer l'impunité à un candidat et contre lequel elle serait appelée à sévir, si, notaire, il eût délivré un certificat semblable à celui qu'il a produit pour son admission.

» En résumé, quels sont les titres de M. Fuchez pour entrer dans le corps honorable des notaires?

» Un certificat de stage qui est entaché de nullité au fond et à la forme;

» Un blâme sévère appelé sur la tête d'un vieillard.

» D'un autre côté, voici les titres qui s'élèvent contre sa nomination :

» La délibération de la chambre du 18 mai;

» L'adresse de MM. les clercs de notaires;

» Et le mémoire de MM. les notaires eux-mêmes, décidés, dit-on, à présenter directement à ce sujet des observations à M. le ministre.

» D'après tout ce qui précède, la chambre des notaires de Lyon ne pourrait accorder à M. Fuchez le certificat qu'il demande, et nous prenons l'engagement envers le public de le tenir informé de la décision prochaine de la chambre des notaires, dont le résultat préoccupe si vivement les esprits. »

Dans sa séance du 1^{er} octobre, la Société de pharmacie et des sciences utiles de la ville de Lyon et du département du Rhône a renouvelé son bureau, qui se trouve composé de la manière suivante :

M. Parrayon, président; M. Jandet, vice-président; M. Parisel, secrétaire-général; M. Lisnard, secrétaire-archiviste; M. Boitel, trésorier.

Le Directeur des théâtres de Lyon nous prie d'annoncer qu'à dater de jeudi 6 octobre, le drame de la République, l'Empire et les Cent-Jours ne sera plus donné que quatre fois, et que les représentations sont fixées au 10, 17, 24 et 31 de ce mois.

Nous recevons le premier numéro d'un journal lyonnais intitulé: *L'Echarpe*, album musical, artistique et littéraire, et qui doit paraître une fois par mois; la livraison du 1^{er} octobre contient une lithographie et une romance, dont les paroles sont de M. Feytaud et la musique de M. Eugène Paturel. Ce recueil est imprimé avec luxe par M. Louis Perrin, dans le format in-8^o. — On s'abonne chez M. Paturel, rue Bellecordière, n^o 5, et M. Comte-Calix, rue de la Palme, n^o 2. Prix: 12 fr. par an; chaque livraison séparée coûte 1 f. 50 c.

Chronique politique.

La banque d'Angleterre poursuit avec beaucoup d'énergie la guerre qu'elle a déclarée à tous les établissements de crédit parasites ou véreux. Déjà l'élévation du taux de l'escompte avait amené quelques faillites; cette mesure était spécialement dirigée contre les maisons américaines établies à Liverpool, et dont la témérité, en fait de spéculation, étonne les Anglais eux-mêmes. Maintenant la banque va droit à de nouveaux adversaires; elle n'attend pas que les banques locales contrarient ses opérations, et commence par intervenir dans les leurs.

Jusqu'ici les banques locales, dans leurs relations avec les comptoirs établis par la banque dans les provinces, fournissaient les soldes de compte en effets sur Londres. La banque exige maintenant que ces différences soient soldées en or ou en billets de banque faisant partie de sa propre circulation. De cette manière les billets des banques locales n'ont plus cours et ne sont plus monnaie; ils ne viennent plus s'échanger sur le grand marché de l'Angleterre, la banque les confine dans les comtés.

nie des canons, et faire une ouverture à grand orchestre pour le mimodrame du lendemain. Une pluie diluvienne avait inondé le camp. Les soldats, fantassins et cavaliers, étaient mouillés jusqu'aux os inclusivement.

L'armée toute entière était à la détrempe, et les casques de cuir en compote. Les bords de ces malheureux casques de cuir, affaissés et délavés par la pluie, tombaient sur les joues du trouper comme les oreillettes d'une casquette de loutre. Chaque homme ruisselait comme une borne-fontaine. Mais l'enthousiasme n'en était pas le moins du monde refroidi. L'enthousiasme est imperméable.

Vers le matin, un vent du nord-est dispersa les nuages. Le soleil se montra radieux à l'horizon. Le ciel était serein; les princes aussi. Le général présomptif s'avança au centre de l'armée, et de cette voix mâle et sonore qui imprime la confiance et commande les grandes résolutions: « Soldats! s'écria-t-il, voici le soleil d'Austerlitz. » Puis, désignant d'un geste napoléonien les hautes futaies de la forêt: « Du haut de ces futaies, ajouta-t-il, quarante siècles vous contemplant. »

Ces paroles, jointes à l'influence pénétrante des rayons du soleil, réchauffèrent complètement l'armée. Le soldat, séché des pieds à la tête, brûlait d'en venir aux mains. Tout faisait présumer que l'affaire serait chaude.

Les troupes faisaient face à la route, où il n'était pas impossible de supposer la présence d'un ennemi quelconque. Leur droite, appuyée à la ferme dite des *Soixante-Voies*, devait défendre cette position jusqu'à la dernière extrémité, et leur gauche, occupant la route de Notre-didier, était chargée d'envelopper dans ses lignes l'ennemi qui serait censé s'y trouver.

On se battit avec un acharnement remarquable. Les princes, au plus fort de la mêlée, donnaient des ordres avec autant de sang-froid que s'il n'y eût

Les conséquences de cette nouvelle mesure sont très-graves. Nous admettons qu'elle serve utilement à renverser les établissements de crédit dont les bases seront fausses ou fragiles; mais les banques locales les mieux assises verront se restreindre aussi le cercle de leurs opérations. C'est un véritable monopole que la banque va ressaisir; et quelque bienfaisante que soit aujourd'hui l'influence de ce gigantesque atelier de crédit, on n'envisage jamais sans effroi un privilège qui est sans contrepoids. (Courrier Français.)

— Les derniers ouvriers maçons ont été jugés par le tribunal de police correctionnelle de Nantes. Ils étaient au nombre de vingt-deux: six ont été condamnés à un mois de prison, quatre à cinq jours, et les autres ont été acquittés. Ce jugement a eu lieu sans déploiement extraordinaire de troupes et sans causer le moindre mouvement dans la ville. Ce n'est pas que la très-majeure partie des citoyens, et surtout la classe ouvrière, fussent indifférens au sort des condamnés.

Paris, 1^{er} octobre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On dit que les doctrinaires se proposent de demander à la chambre l'abaissement du timbre et du droit de poste pour les journaux. Ils voudraient répondre ainsi à ceux qui les accusent d'entraver, par tous les moyens en leur pouvoir, la liberté de la pensée. Nous croyons à ce projet des doctrinaires, et dans l'état où est actuellement la presse, nous pensons que cette mesure, étant obtenue par les doctrinaires, aura pour but et pour résultat, peut-être, de la discréditer.

— Décidément M. Gabriel Delessert a eu pour épingle, avec la préfecture de police, le titre de conseiller-d'état, ainsi que le droit d'assister aux délibérations. On a pensé qu'il ne fallait pas moins de ces deux fonctions pour sauver convenablement le roi, la France et l'Europe de l'anarchie qui menace de déborder partout sur l'ordre public.

— M. de Bassano, attaché à l'ambassade de France à Madrid, est arrivé aujourd'hui avec des nouvelles du 24: on croit pouvoir attribuer à ces nouvelles que le télégraphe a pu transmettre à Paris, il y a deux jours, le brusque retour du roi, à Neuilly. Il paraît que le gouvernement espagnol s'était décidé à prendre un parti tranché à l'égard des chargés d'affaires des divers gouvernements absolutistes que les ambassadeurs de ces puissances avaient laissés après eux, en quittant l'Espagne, et qu'à leur tour, ces représentants au petit-pied ont reçu les passeports que leurs patrons avaient cru pouvoir demander. Ces nouvelles ont remué aujourd'hui toute la diplomatie.

Parmi les agens renvoyés par cette brusque mesure, on cite notamment l'agent du gouvernement de Naples, à qui elle a été appliquée aussitôt que résolue.

— Les journaux carlistes, et le *Journal des Débats* avec eux, tendent aujourd'hui à révoquer en doute l'importance du succès remporté par Alaix sur les carlistes. Nous recevons en ce moment par voie particulière l'*Eco del Comercio* du 23, qui donne jusqu'aux noms des officiers faits prisonniers au nombre de cinquante-cinq, et parmi lesquels est un frère de Gomez lui-même.

— Le chargé d'affaires suisse près la cour des Tuileries a eu ce matin une conférence avec M. Guizot, où se trouvait également M. le baron Rotschild. On assure que ces trois messieurs, après une heure d'entretien, sont partis pour Neuilly. M. le baron Rotschild était de retour vers une heure. La foule des spéculateurs l'a trouvé beaucoup moins parler que de coutume. On assure que le chargé d'affaires a déclaré qu'il ne croyait pas devoir se rendre l'organe du radicalisme dans la question pendante, et qu'il se suspendrait lui-même de ses fonctions plutôt que de paraître donner son assentiment aux résolutions du directoire. L'exemple du général Alava lui a inspiré cette conduite. Nous attendrons.

— Tout n'est pas roses dans les changements de ministère pour les participans aux fonds secrets, et les amis de M. Thiers ne trouvent pas toujours les mêmes sympathies dans le nouveau ministère chargé de leur répartition toujours arbitraire, comme leur nature l'indique. On nous raconte à ce sujet une explication assez vive du frère d'un ancien ministre qui, de préfet devenu conseiller-d'état,

pas eu le moindre danger. Ces ordres, exécutés avec une précision qu'il est rare de trouver sur un champ de bataille, ne laissaient aucun doute sur l'issue du combat.

L'affaire se passa géométriquement.

Le mouvement que le général présomptif avait combiné et duquel dépendait la victoire, était un passage de la ligne en avant. Pour pratiquer ce passage, il forma des carrés obliques, des carrés triangulaires et des carrés ronds. L'état-major approuva unanimement cette combinaison, à l'exception toutefois du général Croquemitaine qui voulait que les carrés fussent construits en équerre.

L'armée s'avança doucement. Il se fit un grand carnage de carottes et de betteraves. C'était beau comme Austerlitz, et roullant comme la musique des *Huguenots*. On entendait la pétarade des feux de pelotons, la galopade des cavaliers, et les roulades de l'artillerie. Les oiseaux s'envolaient à une lieue à la ronde, et les lapins se blottissaient de terreur au plus profond de la forêt.

Vers quatre heures l'affaire fut décidée. Le passage de la ligne en avant s'exécuta sans aucune résistance de la part de l'ennemi. Le soldat se couvrit de lauriers sur toute la ligne.

Ce fut alors que le général présomptif visita les rangs, et distribua des poignées de main à ceux qui s'étaient le plus distingués dans la bataille.

La distribution des poignées de mains terminée, on mit les armes en faisceau, et l'on forma des trophées du butin conquis sur l'ennemi.

Le lendemain, vainqueurs et vaincus se guérissaient de leurs courbatures. (Corsaire.)

un marché authentique avec la maison Angello Verdi et Co, ce fut au nom de celle-ci qu'il en donna la facture. Il pensait que nul ne s'apercevrait de la supercherie; mais elle ne put demeurer tellement secrète qu'elle ne vint à la connaissance des véritables soumissionnaires, lesquels eurent quelque envie de poursuivre le signor Caramogio comme auteur d'un faux matériel. Ils auraient peut-être cédé à ce premier mouvement si un ami commun, un peu homme d'église, ne se fût interposé entre eux et le signor Caramogio et ne fût parvenu à assoupir l'affaire.

Au reste, il ne faut pas croire que le signor Caramogio ait agi en cette circonstance par malice ou désir de nuire; oh, non! Le signor Caramogio est d'une bonhomie et d'une naïveté qui prouvent bien l'innocence de ses intentions. Nous en pourrions citer bien des exemples, mais en voici un qu'il raconte lui-même à qui veut l'entendre.

Le signor Caramogio assure qu'il a pour ami intime le plus notable et le plus riche financier de toute la province, lequel financier vient souvent visiter très-familièrement l'humble boutique de l'épicier. Or, l'ami intime trouva un jour il Caramogio occupé à dresser un compte de vente pour un de ses correspondans de Livourne. Il inscrivait à l'article *frais*: Magasinage, emballage, cerclage, camionnage, courtage, etc. « Eh! mon cher, fit le financier, à quoi bon cette longue kirie de termes. Vous pourriez les remplacer tous par un seul mot qui signifierait absolument la même chose. — Lequel, dit Caramogio? — Pillage!!! »

BULLETIN DE LA GRRRRANDE ARMÉE.

La nuit qui précéda cette journée mémorable fut troublée par un orage épouventable. Il semblait que la nature voulait précluser par la symphonie

avait fait ses réserves avec M. Thiers, pour jouir à tout jamais de 8,000 f. sur les fonds secrets en sus du traitement de conseiller-d'état en service ordinaire, payé sur les mêmes fonds, ce qui représentait les 24 mille francs de la préfecture qu'il résiliait à M. Thiers.

M. Gasparin a écouté, dit-on, toutes les mauvaises langues du conseil-d'état qui ont tellement gâté les affaires de l'ex-préfet qu'il a été rayé de la liste d'emargement du mois dernier, et qu'il se trouve ne rien avoir à réclamer de cet honnête M. Gérin, ce grand caissier qui solde les frais de tant de dévouemens inconnus. Les amis de M*** donnent au diable M. Gasparin qui se montre si oublieux des services et du nom du vainqueur de Navarin et du rusé diplomate qui a continué le comte della Porta aux affaires étrangères, sinon avec plus de dignité, au moins avec autant de ruses. Les fonds secrets sont comme le fruit défendu, quand on y a goûté on veut toujours y mordre.

— Il paraît que la liquidation en bourse des affaires du mois s'opère mieux qu'on ne l'avait cru, et qu'on commence à se rassurer sur les sinistres qu'on prévoyait. Quelques mauvaises affaires de second ou troisième ordre ont été payées en famille.

— Depuis quelques jours on remarque que M. Garibaldi, le nonce de S. S., a eu de fréquentes conférences avec l'archevêque de Paris et M. Guizot, qui, tout protestant qu'il est, pense que le portefeuille et la présidence du conseil valent bien quelque condescendance envers la cour de Rome et son représentant. Il paraît, comme la dit la Paix ce matin, que la religion et sa restauration est le grand œuvre social du jour. La cour de Rome réclame avec instance la formation de nombreuses congrégations pieuses dans les chefs-lieux de département et des démonstrations publiques des fonctionnaires pour arriver à restituer à la charte la religion de l'état, comme la comprenait la Restauration avec ses pompes extérieures, les congrégations, ses séminaires, ses refus de sacrement et ses missions.

— On écrit de Marseille :

Il y a eu trouble dimanche à notre théâtre. On jouait le vaudeville les *Compagnons du Devoir* ; l'honorable corporation de l'association des *Compagnons du Devoir* s'est montrée susceptible et a fait tapage. Il a fallu que la force armée intervint pour empêcher les acteurs d'être assommés à coups de pierres.

— M. de Torreno est arrivé aujourd'hui à Paris.

— La mort de Mme Malibrant est attribuée à diverses causes. Elle paraît avoir été déterminée par une congestion cérébrale, résultat d'une chute violente qu'elle avait faite il y a quelque temps et dans laquelle sa tête souffrit beaucoup.

Le gouvernement belge vient de réclamer le corps de la célèbre cantatrice. Un ami M. de Bériot est parti pour Londres, chargé de la pénible mission de ramener les restes de Mme Malibrant.

— Le *Journal de Paris* dément aujourd'hui sa nouvelle donnée de l'invitation envoyée au général Alava et à toute l'ancienne légation espagnole, de se rendre aux fêtes de Compiègne.

— L'administration du Cirque Olympique a déposé hier son bilan au greffe du tribunal de commerce, et a été immédiatement déclarée en état de faillite ouverte. L'actif est évalué à plus de 200,000 fr., le passif dépasse 300,000 fr. Deux agens provisoires ont été nommés ; l'un d'eux est M. Philastre, décorateur, qui figure au bilan pour 34,000 fr.

Nouvelles Diverses.

Le *Diario del gobierno de Mexico* a publié, sous la date du 17 juillet, un article nécrologique sur le général Arago, frère du célèbre astronome.

« Quoiqu'étranger, M. Arago avait su mériter les affections et l'estime de toute la nation mexicaine. Il arriva à Soto la Marina en 1816, avec une division de 250 hommes ; il combattit dès ce jour pour l'indépendance mexicaine, sous les drapeaux du général François-Xavier Mina. Ses efforts constants et son habileté militaire contribuèrent pour beaucoup à délivrer sa patrie adoptive du joug de l'Espagne. A la mort de Mina, il fut nommé au commandement de sa division. En 1821, il fut élevé au grade de lieutenant-colonel avec la paie de colonel ; il commanda alors le bataillon léger de Queretara ; après cela, il fit partie de l'état-major général, et fut élu chef de brigade de sapeurs, dont il forma lui-même le corps. Il devint plus tard colonel effectif du génie, et quelque temps après, général de brigade et directeur général du génie. C'est dans cet emploi qu'il partit pour le camp de Texas, qui lui valut une maladie de poitrine dont il mourut le 11 juillet, à l'âge de quarante-sept ans, généralement regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Les Français résidant à Mexico lui ont fait faire des obsèques superbes, et un service funèbre a été célébré, le 18 juillet, au couvent de San-Francisco. »

AFFRANCHISSEMENT DU SÉRAIL. — Le 4 septembre doit être gravé en lettres d'or dans les annales du sérail. Le matin de cet heureux jour, le sultan invita les principaux d'entre les cadis et ses odalisques favorites à paraître en sa présence, ayant à leur parler d'un objet de haute importance. Après avoir fait rapidement l'histoire des diverses réformes qu'il avait accomplies dans sa cour et dans l'état, le sultan les assura que, depuis beaucoup d'années, il sentait la nécessité d'affranchir leur sexe des chaînes dont le chargeait une barbare coutume fondée sur des idées ridicules et sur des préjugés vieilliss. Divers motifs surtout politiques l'avaient pourtant, jusqu'à ce jour, empêché de suivre ses vues.

En fait, ajouta-t-il, je vous ai affranchies déjà de la loi despotique du chef des eunuques, et je l'ai réduit, lui et ses subalternes, à une condition peu différente de celle des derniers esclaves ; en fait, je vous ai permis de recevoir compagnie, et même j'ai bravé l'opinion publique jusqu'au point de vous permettre de passer de la résidence d'hiver à la résidence d'été, non-seulement en plein jour, mais encore dans des barques découvertes et voilées si légèrement, qu'à cette occasion les plus éclairés des vrais croyans se sont déclarés, en vous voyant tout-à-fait, scandalisés de cette innovation.

« Cependant, aujourd'hui j'ai résolu de vous affranchir de votre emprisonnement perpétuel dans l'enceinte de mon palais ; emprisonnement auquel on vous considérait comme condamnées

pour la vie ; et de vous accorder la faculté de chercher occasionnellement des distractions au dehors. Vous pourrez désormais, quand il vous plaira de fréquenter quelque une des promenades publiques sur le Bosphore, me faire librement connaître votre désir, car je m'empresserai d'y obtempérer. »

Il est plus facile d'imaginer que de peindre l'agréable sensation que ces paroles du sultan ont produites sur son aimable auditoire. Les odalisques se sont simultanément jetées à ses pieds, qu'elles ont baignés des pleurs de la plus cordiale gratitude. Peu de minutes après la réception de cette nouvelle, elles étaient embarquées, voguant vers Hunkiar Skelissy avec toute la rapidité d'impulsion que pouvait imprimer à leur légère embarcation l'énergie concentrée de quatorze rameurs vigoureux.

A leur arrivée au charmant kiosque de Tokat toutes ont pris une part également active à une scène de gaité et de joie, qui s'est prolongée sans interruption jusqu'au moment où les ombres descendues des hauteurs voisines leur ont appris qu'il était temps de rentrer dans leur asile. Elles avaient été si enchantées de ce jour de divertissemens, qu'en rentrant au palais, elles ont pressé le sultan de leur permettre de retourner au Tokat, le 6, et n'ont cessé leurs supplications qu'après s'être assurées de son consentement.

Cette innovation dans le Harem, jointe au changement qu'a éprouvé la condition sociale des femmes en Orient, depuis douze ans, doit être regardée comme une circonstance importante, en ce que c'est une indication de plus de la probabilité de voir tomber l'un des plus grands obstacles aux progrès de la civilisation dans le Levant... l'exclusion des femmes de la vie sociale. (Correspondance du Post.)

OBÉLISQUE DE LOUQSOR. — Les travaux de traction pour l'obélisque sur le chemin de pente ont continué. Pour cette manœuvre, cinq cabestans avaient été placés à la naissance du viaduc. Quatre ont suffi pour faire marcher le monolithe : à chacun venait s'enrouler une corde passant par de doubles mouffles attachées à deux poutres, dont l'une était fixée au ber de l'obélisque, et l'autre placée sur le piédestal et retenue par huit chaînes de fer qui venaient, du côté opposé au chemin de pente, aboutir aux pieux fichés en terre. A chaque cabestan tournaient environ trente artilleurs. Ainsi 120 hommes ont suppléé avec tout l'avantage de l'intelligence et de la régularité à la puissance irrégulière et brutale de la machine à vapeur. Aussi, en deux pauses différentes, l'obélisque est-il arrivé sans secousse et avec une précision mathématique au point où l'on voulait l'amener, c'est-à-dire à joindre son arête inférieure à l'entaille ménagée dans l'acrotère de l'obélisque.

Il reste maintenant à élever l'obélisque pour l'asseoir sur sa base. Les appareils ont besoin d'être changés pour cette opération. On pense qu'il faudra dix cabestans au lieu de cinq, et dans cette prévision on en fait venir cinq nouveaux du Havre, qui seront à Paris dans peu de jours. Ces cabestans seront placés vers le lieu qu'occupait la machine à vapeur et seront mis en mouvement par 300 hommes. Du reste, le système de redressement sera le même que celui que nous avons déjà décrit, c'est-à-dire qu'on emploiera le chevalet mobile, qui, en s'abaissant, élèvera l'obélisque, et de la position horizontale où il se trouve, l'amènera à la position perpendiculaire.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Un supplément à la *Gazette de Madrid*, du 22, contient, sous le titre *Relation officielle*, les détails suivans sur la victoire remportée par le brigadier Alaix contre la bande de Gomez. Ces détails sont adressés au ministre de la guerre :

« Depuis le départ d'Utiel des factieux, voici l'itinéraire qu'eux et ma division ont suivi. Le 15 septembre, la division est à Carboneza, les factieux se rendent d'Utiel à Casas de Hanas, par la Venta del Moro. Le 16, la division est à Carbonezas, les factieux se rendent à Albaceta. Le 17, la division se rend à Campillo de Altorbuey, les factieux restent à Albaceta. Le 18, la division passe à Tarazona, les factieux à Roda. Le 19, comme le général Gomez avait indiqué deux points où il voulait passer la nuit, je résolus de me mettre en marche dès le matin pour le battre le soir, s'il se rendait à San-Clemente, ou bien l'attendre à la sortie de Villarrobledo ; la journée fut très-fatigante pour le soldat ; les factieux passent la nuit à Villarrobledo. Le 20, je marchai pendant la plus grande partie de la nuit, et avant le point du jour, une de mes brigades se trouvait déjà à mi-portée de fusil des maisons du bourg de Villarrobledo, où se trouvaient Gomez, le serrador Quilez et autres chefs, avec ce qu'ils appelaient 11 bataillons et 10 escadrons. Aussitôt je fis des préparatifs pour m'emparer du bourg, ce qui ne fut pas difficile, car les factieux sortaient déjà du côté opposé, et pleins de confiance dans leurs 800 chevaux, ils organisaient leurs colonnes, tandis que mes troupes les attaquaient à l'improviste. Deux fois la cavalerie factieuse voulut se jeter sur mes guerillas ; mais le brave colonel des hussards de la princesse, don Diego de Léon, la repoussa. »

« C'est la seconde fois que ce militaire distingué a attaqué la cavalerie ennemie et attiré à lui deux escadrons protégés par de nombreuses guerillas ; puis, lorsque les factieux s'enorgueillissaient déjà d'un avantage partiel, le colonel, profitant d'un moment opportun, s'élança sur la faction, enveloppe la cavalerie qui vient à la charge, jette le désordre dans ses rangs, la presse vivement, la rejette sur l'infanterie, qui se trouve entraînée dans sa fuite, et à la vue de mes colonnes d'infanterie qui suivent au pas, il fait 1,275 prisonniers parmi lesquels cinquante-cinq officiers. Les munitions et une grande partie des bagages de l'ennemi sont tombés en notre pouvoir ; nous lui avons pris aussi quatorze mulets et plusieurs pièces d'une imprimerie. Cette petite victoire, qui ne nous a coûté que 61 hommes blessés et 4 tués, est d'une haute importance, parce que les chefs des bandes factieuses se croyaient déjà maîtres du pays et s'imaginaient que les constitutionnels n'oseraient pas les attaquer. Ainsi, 150 hussards et 60 hommes du 5^e léger ont enveloppé et tenu en échec 800 cavaliers ennemis. Mais il faut convenir que c'est surtout à la bravoure et à l'habileté du colonel Léon qu'est dû ce jour si glorieux et si honorable pour les armes de S. M. la reine et pour la division que j'ai l'honneur de commander... »

« Les factieux ayant été battus et repoussés à plus de quatre lieues de Villarrobledo ont pris le chemin de Temmillozo. Je suis revenu ici pour remettre les prisonniers à quelques colonnes qui se trouveraient dans le voisinage, car mon but est de poursuivre les factieux. Je désire que V. Ex. fasse connaître le plus promptement qu'il sera possible ses intentions sur les prisonniers et les armes enlevées à l'ennemi. Les factieux se sont dirigés sur la Osa de Montiel. Je pense qu'ils veulent retourner dans leurs repaires d'Utiel et de Ruvieros de Mora. Cinquante-cinq officiers ont été faits prisonniers. Dans ce nombre se trouvent 22 blessés. »

— On mande de Bayonne, 26 septembre :

« Le quartier de don Carlos était encore à Estella le 23. Le même jour, trois bataillons algériens passaient par Lerin pour rallier le gros de l'armée chrétienne entre Lodosa et Logrono. »

« Une lettre de Madrid, du 21, confirme le bulletin de Villarrobledo :

« Cabrera et Gomez n'ont pu s'entendre pour le commandement ; ils se sont séparés devant Requena. Le châtiment a suivi de près la faute ! Alaix avait plus de 600 chevaux. Robledo est en plaine : c'est ce qui a facilité son succès. Maroto a subi également un revers en Catalogne, le 10, contre Gurra et Ayerbe réunis. »

« Avant-hier, quelques coups de fusil ont été tirés entre les Anglais et les carlistes, dans les environs de St-Sébastien, sur les hauteurs de Ancezagana, mais sans aucun résultat. Une maison de commerce expédie aujourd'hui à St-Sébastien une somme de 50,000 fr., reçue de Madrid, pour le service de cette place. »

« L'ancien ministre Toréno est arrivé à Bagnères, et il paraît que sa prévoyance lui avait fait prendre de bonne heure des précautions, car le passeport dont il est porteur lui a été fourni par Mendizabal, sous la date du 6 mai dernier. »

« Le *Météore* est entré hier dans notre rivière ; il arrive de St-Sébastien. On apprend de cette ville qu'il doit prendre à bord l'ambassadeur français, pour le transporter à Santander. »

Le *Morning-Chronicle* contient la correspondance suivante de Saint-Sébastien, en date du 22 septembre :

« Les carlistes ont capturé un petit bâtiment que l'on suppose venir de la Havane, et l'ont conduit à Bermeo. Il y a quelques bombards dans ce port, et souvent il s'y trouve 60 à 70 bateaux pêcheurs, montés par des hommes que l'on suppose être armés. Les bombards de la reine d'Espagne qui restent dans l'inaction à Santander, Bilbao, ici et aux Passages, pourraient bien empêcher une flotte carliste, composée de bateaux pêcheurs, de s'emparer de nos vaisseaux marchands. Les négocians anglais, résidant à Bilbao, se sont plaints de la défense qui a été faite d'exposer par terre aucun article de commerce. Cette défense existe en vertu d'une proclamation rendue, il y a quelques mois, par le général Cordova, dans le but d'empêcher que les factieux puissent recevoir des convois. Les négocians se sont adressés au général Rodil pour qu'il révoquât cette défense ; ils prétendent que cette mesure est à la fois inutile et impolitique, qu'elle fait un tort considérable au commerce anglais avec Bilbao, et prive cette ville de la seule compensation possible aux maux qu'entraîne la guerre civile. »

Le général Quiroga vient d'adresser aux soldats et à la garde nationale de Grenade une proclamation où il annonce qu'il se met à leur tête pour défendre la constitution.

Nous lisons dans le *Libéral* :

« Nous apprenons que plusieurs personnes ont reçu l'ordre de quitter la capitale dans un délai déterminé. Dans le nombre, se trouvent quelques étrangers que le gouvernement surveillait, et dont la conduite lui avait donné des soupçons. »

« La commission d'armement et de défense a jugé à propos de frapper d'un droit tous les brevets de décorations qui ne seraient pas accordés pour des faits d'armes. Les fonds seront appliqués aux frais de la guerre. »

La *Gazette de Madrid* contient un ordre concernant la destination des bâtimens qui étaient autrefois des monastères et des couvens. La reine recommande à la junte chargée de régler l'emploi de ces bâtimens de s'occuper particulièrement de ceux qui devront être affectés à des objets d'utilité publique. La junte devra ensuite indiquer tous les monastères et couvens qui devront être démolis pour créer des capitaux et procurer de l'occupation à des milliers de bras.

SUISSE. — On lit dans le *Narrateur de St-Gall* l'article suivant :

« *L'aigle à deux têtes de la maison d'Autriche vient d'être arboré sur le sol Suisse.* On sait que depuis long-temps des difficultés se sont élevées entre l'Autriche et la France relativement à la délimitation des frontières sur le Splügen, l'un de nos meilleurs passages de montagnes et l'une de nos plus fortes positions militaires. Tous les documens et les traditions s'accordent à reconnaître que le territoire contesté appartient aux Grisons et que tout le sommet du Splügen est suisse. Déjà en 1818 le gouvernement de ce canton eut le grand tort de laisser, par économie, l'Autriche construire la nouvelle route du Splügen jusqu'au haut de cette montagne. Des difficultés s'élevèrent cependant à cette occasion pour la démarcation des frontières, difficultés qui, comme de raison, sont restées pendantes en diète jusqu'à ce jour. Les choses en étaient là lorsque dernièrement on fut fort surpris de voir précisément sur le sommet de la montagne un écusson autrichien jaune et noir, avec cette inscription : *Route impériale et royale ; poste de douane.* Bien plus, sous le nom de *maisons de refuge* ou *d'hospices*, l'Autriche a déjà fait construire sur le sol contesté quatre spacieuses casernes, qui pourront au besoin renfermer quelques régimens autrichiens qui domineront l'une des meilleures positions préparées par la nature pour la défense de la Suisse. Deux autres bâtimens pareils sont en construction, le dernier dans un endroit qui est aux Grisons sans aucun doute. »

« A la dernière diète, les états, à l'exception de Genève et des Grisons qui ont demandé que l'affaire devint sérieusement fédérale, ont chargé le vorort de nommer des commissions pour l'examiner. Il serait temps que l'on procédât à leur nomination, car en attendant, le déploiement de l'étendard autrichien sur le sol suisse est un fait qui dans ce moment-ci ne saurait être sans conséquence. On a vu errer de ces côtés des ingénieurs qui n'étaient pas là uniquement pour jouir des sites pittoresques du pays. »

MEXIQUE. — Des nouvelles satisfaisantes nous sont apportées par les journaux du Mexique du mois dernier, sur l'état de ce pays. Dans le département de Oaxaca, quelques turbulens avaient voulu profiter de l'absence des forces militaires pour occasionner des désordres ; ils étaient même parvenus à se rendre maîtres, par surprise, de l'opulente ville de Oaxaca ; mais le général D. Valentin Canalizo, accouru avec quelques troupes, s'est emparé des anarchistes dont il a fait prompt justice.

La plus parfaite tranquillité continuait à régner dans tous les autres départemens de la république, et l'esprit national est partout occupé de la guerre du Texas, qui, d'après l'enthousiasme général, ne saurait être de longue durée, dès que la saison aura permis d'ouvrir la campagne contre les insurgés.

VARIÉTÉS.

UN HOMME A LA MER.

Ce cri est le plus effrayant que l'on puisse entendre dans le cours d'une orageuse navigation ! J'ai tour-à-tour éprouvé moi-même, et observé chez les autres, toutes les sensations produites par les plus terribles accidens de la mer ; j'ai vu les matelots courir au feu qui venait d'éclater à bord ; je les ai vus lutter contre la tempête, presque sans espoir de salut ; jamais je n'ai surpris la terreur plus profondément empreinte sur leur rude physionomie que lorsque la voix du timonnier leur envoie ces lugubres paroles : *Un homme à la mer !*

C'était par un temps sombre ; nous étions sur le banc des Ai-

guilles, nous débattant depuis plusieurs jours contre les ouragans du cap de Bonne-Espérance, qui justifie souvent son vieux nom de *Cap des Tempêtes*. Le capitaine faisait ses dispositions pour reprendre la cape pendant la nuit qui s'avancait rapidement : l'équipage entier était sur les vergues, occupé à serrer les voiles, le tangage augmentait à mesure que le navire perdait de sa voilure, le beaupré disparaissait parfois sous la vague, et la mer couvrait à chaque instant notre pont. Résignés à passer encore une nuit affreuse entre la vie et la mort, nous étions dans l'attente d'un nouveau coup de vent, lorsqu'à travers les sifflements des cordages ces mots viennent frapper nos oreilles : *Au secours !... Un homme à la mer !* s'écrie le timonnier. *Un homme à la mer !* répètent les matelots qui descendent pélemêle de tous les côtés de la mâture, laissant leur besogne inachevée et les voiles à demi flottantes.

Quelle que soit l'imminence du danger pour le vaisseau ainsi désorienté, le capitaine s'en inquiète aussi peu que le reste de l'équipage ; d'un coup de main il a mis la barre au vent, le navire est masqué en même temps que le lieutenant regarde sur le compas l'aire du vent où l'homme est tombé.

Non moins prompts que leurs officiers, les matelots ont déjà jeté par-dessus le bord toutes les cages à poules qu'ils ont trouvées, laissé tomber toutes les cordes de manœuvres et largué les amarres du canot suspendu à l'arrière. Quatre hommes y sont descendus, et sans s'occuper du péril qui menace cette frêle embarcation, ils s'efforcent de la diriger vers le point qu'on leur indique.

Nous assistions en ce moment à un horrible spectacle. L'horizon s'obscurcissait de plus en plus, le vent redoublait de fureur. Notre navire ne gouvernant plus, roulait avec un épouvantable fracas, et au milieu de cette complication de dangers, notre attention et nos vœux se concentraient sur cet homme que nous venions de perdre et sur ceux qui volaient si généreusement à son secours.

C'était une lutte héroïque et sublime, dont le dénouement incertain nous faisait passer tour-à-tour de la crainte à l'espérance. Parfois le matelot roulait avec la vague au fond de l'abîme, tandis que le canot tournait au-dessus de lui ; parfois ils se rapprochaient ; les marins tendaient les mains pour le saisir, et une nouvelle vague se creusait entre eux.

A chaque instant le péril devenait plus grand, et notre espoir diminuait ; déjà même nous ne distinguions plus le malheureux naufragé. Le capitaine ne voulut pas prodiguer plus longtemps en vain le dévouement de ces braves marins ; il fit hisser un fanal au mât d'artimon : c'était le signal qui leur ordonnait de regagner le navire.

Le ciel et la mer s'obscurcissaient, et ils n'arrivaient pas. Après avoir été témoins de l'inutilité de leur courage pour sauver leur camarade, nous en étions à craindre qu'il leur fut impossible de retourner jusqu'à nous. Aucune manœuvre ne nous était permise dans l'état de désarroi où se trouvait le bâtiment, et nous fûmes réduits à rester spectateurs de leurs efforts désespérés. Cependant, à force de rames, et poussés cette fois par les vagues, ils furent bientôt dans nos eaux, et en un clin-d'œil on les remonta sur le pont.

Leur morne contenance nous apprit que tout espoir était perdu, et que la mer comptait une victime de plus. Ce fut alors un concert de regrets et de larmes sur l'infortuné submergé. Son intelligence, sa bonté, son dévouement à sa famille, son attachement à ses devoirs fournissaient le texte de ce panegyrique où se complaisait la douleur de ses camarades. Pendant qu'ils se livraient ainsi à leur affliction, le capitaine, observant avec anxiété l'atmosphère qui nous entourait, pensa qu'il était temps de songer à notre propre salut, et, d'une voix encore émue, il ordonna d'achever la manœuvre si tristement interrompue.

Chaque matelot remonta silencieusement sur sa vergue et reprit son travail ; le navire fut mis à la cape, et la nuit vint couvrir de son voile épais la scène où se passait un drame si lamentable.

Quelle fut longue et triste cette nuit, pendant laquelle nous fûmes mille fois menacés de partager le sort du pauvre matelot ! Et pourtant notre position nous préoccupait moins que l'affreuse réalité qui venait de s'accomplir sous nos yeux.

Personne ne s'endormit, la fatalité semblait planer sur notre navire, et nous nous surprenions quelquefois à écouter avec plus d'attention le bruit de la tempête, comme si elle avait dû nous apporter le dernier cri de notre infortuné compagnon.

L'équipage, attroué vers le grand mât, les officiers et les passagers, réunis sur l'arrière du navire, paraissaient tous absorbés dans une triste et commune pensée, ils se reportaient vers cette France, où leurs familles éplorées ne devaient peut-être jamais les revoir. Enfin, à minuit, la bourrasque sembla fléchir, les nuages se divisèrent, et nous laissèrent de temps en temps apercevoir quelques échappées du ciel. Ce signe est toujours précurseur du beau temps.

Peu à peu la brise s'apaisa, la mer devint moins houleuse, et au point du jour, nous pouvions continuer notre route.

Sans perdre de temps, on largua toutes les voiles, on orienta le navire, et nous voguâmes sous de plus heureux auspices ; mais la catastrophe de la veille pesait encore de toute son horreur sur nos esprits épouvantés.

Un dernier devoir restait à remplir ; c'est au capitaine, magistrat du bord, qu'est dévolue la pénible mission de constater les décès. Les effets du noyé sont apportés sur le pont, et on en dresse l'inventaire en présence de ses camarades.

C'est surtout à l'inspection de son coffre qu'on peut juger des qualités d'un bon matelot, et cette observation n'échappe pas aux capitaines lorsqu'ils recrutent leurs équipages. L'homme rangé est rarement un mauvais sujet, et celui qui économise pour sa famille les faibles produits de son pénible labeur, se rend toujours digne de la préférence qu'on lui accorde sur des marins moins précautionneux que lui. Celui dont nous déplorions la perte se distinguait surtout par la régularité de sa conduite ; époux et père, il prenait au sérieux les devoirs que ces titres imposent ; et chaque moment de son existence était consacré à les accomplir. Son modeste bagage déposait de sa sollicitude paternelle ; il rapportait à ses enfants quelques tissus de l'Inde, et ses économies soigneusement amassées.

Le capitaine, après avoir apposé les scellés sur tous ces objets, rédigea le procès-verbal qui constatait la mort de cet homme ; déjà chacun s'approchait lentement et se disposait à le signer, lorsqu'un mousse placé sur le mât de beaupré fit retentir de nouveau ce cri terrible : *Un homme à la mer !* Quel nouveau malheur vient nous affliger, répondit le capitaine ? et il court avec nous vers l'endroit d'où est parti le cri. Voilà un homme, nous dit l'enfant, ne l'apercevez-vous pas droit devant nous, à quelques longueurs du navire, là où vous voyez s'abattre les goélands ? C'est quelque cadavre sans doute. Et après quelques instants de silence : non, non, il remue, il nage vers nous, il nous a aperçus.

Deux matelots s'élançant dans l'embarcation ; plusieurs de leurs camarades les suivent pour la mettre à la mer.

Cependant le navire, poussé par une jolie brise, avançait rapidement vers l'objet découvert, et les oiseaux fuyant à son approche, nous laissèrent distinguer un homme qui d'une main se soutenait sur l'eau, et de l'autre faisait signe qu'on vint à son secours.

Le ciel nous envoyait-il une compensation pour la perte que nous avions faite, ou bien la mer nous rendait-elle sa victime ? Nous n'osions nous arrêter à cette dernière supposition. Comment concevoir, en effet, que le navire qui, depuis dix heures à peu près, avait fait plus de vingt lieues en tous sens, se retrouvât précisément au même point que la veille ? Comment concevoir surtout qu'un homme eût pu résister si long-temps à la tempête qui avait failli nous engloutir nous-mêmes ? Il fallait presque un miracle, un prodige de force qui étonnait l'imagination.

Cependant le navire avançait toujours, et à mesure que nous approchions de cet homme dont nous ne pouvions encore distinguer les traits, notre anxiété devenait plus vive : tous les regards étaient dirigés vers ce point flottant. Enfin un cri de joie s'échappa de toutes les bouches : c'est lui ! c'est lui ! Le canot venait de le recueillir, et un instant après, le brave matelot se dégageant des bras de ses camarades, tombait à genoux sur le pont du navire, et remerciait la Providence qui l'avait arraché à une mort certaine.

Ce traitement est peu dispendieux et facile à suivre sans aucun dérangement.

DARTRES, GOUTTE, SYPHILIS,

ROB DE SAPONAIRE COMPOSÉ.

DU DOCTEUR TRABUC,

PRÉPARÉ PAR ROCHEBRUN, PHARMACIEN A MARSEILLE.

Consultations gratuites par correspondance.

AFFRANCHIR.

Les nombreuses guérisons réellement extraordinaires que l'on obtient chaque jour par l'emploi du véritable Rob de Saponaire (même sur des malades abandonnés depuis long-temps comme incurables), dans les dartres de toute espèce, les maladies secrètes, les gales répercutées, les fleurs blanches et généralement dans toutes les maladies qui dépendent d'un vice quelconque, ou d'une acreté du sang, doivent faire considérer cette précieuse préparation comme une véritable conquête de la médecine.

Des expériences nombreuses ont été faites par plusieurs médecins sur des individus abandonnés depuis long-temps comme incurables ; au nombre de ces cures réellement merveilleuses une surtout, qu'il nous est permis de citer, a été obtenue sur une personne connue de presque tout Marseille. Nanette Bartholot, demeurant rue des Chapeliers, qui venait habituellement s'asseoir sur la porte du café du Commerce dans la rue Beauveau, était affecté de vastes ulcères à la jambe droite, entretenus par un vice syphilitique, et éprouvant de fortes douleurs ostéocopes qui, depuis plus de six ans, l'empêchaient de se livrer au sommeil ; elle avait été traitée sans succès par plusieurs médecins qui tour à tour avaient fini par la déclarer incurable.

Deux mois de traitement par le Rob de Saponaire composé ont suffi pour obtenir une entière guérison.

PRIX : LE FLACON 8 FR.

Le dépôt à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux ; à Valence, chez M. Riboulet ; à Grenoble, chez M. Bouteille. (1221)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

A VENDRE. — Dans les environs de l'Île-Barbe, à vingt minutes du pont, une très-belle maison, réunissant l'utile et l'agréable, composée d'un très-joli clos planté d'arbres à fruit, d'un jardin anglais et de prairies ; de deux maisons de maître et habitation du fermier, deux écuries, remise, fenils, hangars, cuvier et cave, eau de source non taris-sant jamais.

S'adresser à M^e Henri, notaire, place de la Préfecture, n^o 7.

ANNONCES DIVERSES

(1324) **A VENDRE.** — Un atelier de quatre métiers 6¼ au 1¼, avec tous ses accessoires.

S'adresser à M. Burgad, rue Flesselles, n^o 6, au 1^{er}.

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT.

UNE MÉDAILLE D'OR

A été accordée à l'Auteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations du cœur ; il calme aussi les affections nerveuses.

Dépôts chez MM. Victorin-Bietrix Sionest et C^o, rue Neuve, n^o 12, à Lyon ; Michel, rue de la Pêcherie, à Tarrare ; Arduin, à Amplepuis ; Voituret, à Villefranche ; tous pharmaciens. (1335)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon ; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âpretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

- On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
- A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciers, Grande-Rue, n^o 14.
 - A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n^o 15.
 - A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
 - A Grenoble, chez Decheux père, quincaillier, Grande-Rue.
 - A Gray, chez Gourdan père, épiciers.
 - A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
 - A Vienne, chez Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
 - A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
 - A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
 - A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.
 - A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.
 - A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
 - A Avignon, chez Guibert, pharmacien.
 - A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
 - A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
 - A Metz, chez Desroches, droguiste.
 - A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle.
- Ainsi que dans les principales villes de France.

(1336) Dimanche dernier 2 octobre, à 9 heures du matin, il a été perdu, dans l'église de Fourvières, un sac contenant de l'argent et plusieurs objets, en outre un portefeuille dans lequel se trouvent plusieurs effets de commerce. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter à l'hôtel des Trois-Ambassadeurs, quai de Flandre. Il y aura récompense.

COLS OUDINOT

EN VRAIE CRINOLINE OUDINOT

Avec signature Oudinot

DUREE 5 ANS.

POUR VILLE ET CAMPAGNE,
BALS ET SOIRÉES,
PLACE DE LA BOURSE, 27

AVIS CONTRE LA FAUSSE CRINOLINE.

Cachet signature Oudinot, seul type des cols en vraie crinoline Oudinot, apposé sur ses cols, cinq ans de durée ; brevetés à l'usage de l'armée, ceux de luxe, chefs-d'œuvre d'industrie, ont fixé la vogue pour bals et soirées.

SIGNATURE sur chaque col, autrement usage nul et mauvaise tenue, enfin déception.

Dépôts à Lyon, chez MM. Allongue, marchand, rue Puits-Gaillet, et Giraud, marchand, rue Louis-le-Grand ; à Villefranche, chez M. Sapin-Giraud, négociant. (236)

TRAITEMENT DÉPURATIF,

Des Maladies secrètes, nouvelles ou anciennes, des Dartres et de toute Acreté ou Vice du Sang par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE de QUET, approuvé et reconnu supérieur à tous les remèdes annoncés jusqu'à ce jour.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31, ou dans ses dépôts. (803)

GRAND - THÉÂTRE. — Lundi 3 octobre 1836. — LA RÉPUBLIQUE, L'EMPIRE ET LES CENT-JOURS. — Six heures

Mardi, 4 octobre 1836. — LE PRÉ-AUX-CLERCS, opéra ; GENDRILLON, ballet. — Six heures 1/2.

GYMNASÉ LYONNAIS. — Lundi 3 octobre 1836. — L'ENFANT DU FAUBOURG, drame ; LA DUCHESSE DE LA VAUBALIÈRE, drame ; M. MOUFFLET, vaud. — Cinq heures 3/4.

Mardi, 4 octobre 1836. — Pour la dixième représentation de Mme Albert : GEORGETTE, vaud. ; la deuxième représentation de VALENTINE, drame.

Bourse de Paris du 1^{er} octobre 1836.

Les fonds continuent à prendre une tendance à la hausse. Le 5 p. 0/0, à Torton, s'est fait à 78 40 ; ouverte à 78 55 à la bourse, la rente est bientôt montée à 78 95 demandé et cours auquel on a clôturé. Il y a également amélioration sur l'actif. Commencé à 27 1/2, on a fermé à 27 1/4. Pas de nouvelles.

Cinq pour cent	105 13	105 60	105 15	105 60
— fin courant	105 25	105 90	105 25	105 80
Quatre pour cent	99 50			
Trois pour cent	78 50	78 75	78 50	78 75
— fin courant	78 35	78 95	78 50	78 95
Rentes de Naples	97 35	97 65	97 10	97 25
— fin courant	97 25	98	97 25	98
Actions de la Banque	2255			
Quatre Canaux	1205			
Caisse hypothécaire	745			
Emprunt d'Italie	360			

V. PENICAUD,
Reducteur en chef.

LYON, IMPRIMERIE DE BOURST MILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.